

Construction de la plateforme - juillet 2012 à mars 2013

Plaquiste et l'application des clauses techniques

Tous les coefficients thermiques ainsi que toutes les prescriptions du CCTP (Le cahier des clauses techniques particulières qui est un document contractuel qui rassemble les clauses d'un marché public, comme dans le cas de la plateforme) ont été appliqués à la lettre pour la construction de la plateforme. Ce document permet aux entreprises de connaître exactement les exigences techniques pour la réalisation du chantier. Dans le cas précis, un soin particulier a été apporté dans le choix des matériaux afin d'offrir la meilleure isolation possible, de l'ordre des 7,5 de coefficient sur les plafonds.

Les laines minérales dites «G3» qui ont été utilisées sont recyclables et ont un faible impact environnemental. Elles font économiser jusqu'à 200 fois plus d'énergie qu'elles nécessitent pour être produites.

Définition du poste : Procéder à l'assemblage de panneaux préfabriqués. Effectuer le montage et la pose des cloisons, de doublages, de sols ou de faux plafonds.

Isoler un bâtiment, agencer un intérieur à des fins diverses.

Ce métier s'exerce sur des chantiers de construction et en entreprise. Peut s'effectuer en hauteur et impliquer le port de charges. Port d'équipements requis.

Formations : CAP à Bac en agencement et menuiserie
Habilitation aux risques d'origine électrique. Le Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES) peut être requis.



Pour en savoir plus :

Flash code :



Contactez :

- soit la Mission Locale :

05 53 31 56 00

- soit l'espace métiers :

05 53 31 56 28